

Les victimes d'abus sexuels dans l'Eglise de France remettent en cause les critères adoptés pour l'indemnisation. Les commissions seraient aussi trop peu connues

## «Nous n'allons pas quémander»

BERNADETTE SAUVAGET

**Pédocriminalité** ► Sur les 330 000 victimes potentielles de violences sexuelles mises en lumière par le rapport Sauvé, peu se sont manifestées auprès des commissions de réparation créées à l'automne. Certaines déplorent l'existence d'un barème selon la gravité des faits.

Ce n'est pas encore une révolte. Mais la déception et la colère s'installent déjà dans les collectifs de victimes de violences sexuelles dans l'Eglise catholique. Elles mettent en cause le fonctionnement des deux commissions annoncées à l'automne par l'institution pour la réparation et l'indemnisation, à la suite de la publication du rapport Sauvé qui estimait à 330 000 le nombre de victimes potentielles. «C'est lent, regrette amèrement François Devaux, l'un des fondateurs de la Parole libérée, l'association lyonnaise aujourd'hui dissoute qui fut pionnière dans ce combat. Cela se conjugue avec un problème de confiance.»

Selon les chiffres rendus publics, mercredi matin, par Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Instance nationale de reconnaissance et de réparation (Inirr) qui traite des dossiers relevant des diocèses, 736 personnes ont pris contact avec sa commission depuis son lancement. De son côté, l'ancien magistrat Antoine Garapon, à la tête de la Commission réparation et reconnaissance (CRR) qui s'occupe des dossiers concernant les congrégations religieuses, précisait, il y a quelques semaines, avoir reçu un peu plus de 300 dossiers.

### Problèmes de recrutement

Le nombre assez faible de victimes à se manifester s'explique, selon Olivier Savignac, président de l'association Parler et revivre, par le fait que les deux commissions sont encore peu connues. «Il n'y a pas eu réellement de travail de communica-



François Devaux, l'un des fondateurs de la Parole libérée, une association à l'origine du combat pour la reconnaissance des victimes d'abus sexuels dans l'Eglise en France. Il intervenait lors de la présentation du rapport de la commission Sauvé en octobre 2021. KEYSTONE

tion. On n'atteint pas encore les personnes isolées qui en auraient besoin», pointe-t-il. «C'est un constat de faillite dans la manière de procéder, qui n'est pas appropriée, ni délicate», estime, pour sa part, François Devaux. Selon les chiffres transmis par l'Inirr, à peine un dossier sur cinq (17% exactement) reçu depuis la mise en place de la commission a été attribué à un référent, c'est-à-dire à la personne chargée de le suivre. Marie Derain de Vaucresson reconnaît, elle, avoir eu «des problèmes de recrutement» et que la moitié seulement des postes au sein de son instance ont été pourvus.

**«C'est un constat de faillite dans la manière de procéder, qui n'est pas appropriée, ni délicate»**

François Devaux

Toutefois, la présidente de l'Inirr a annoncé que dix dossiers avaient d'ores et déjà abouti. Les victimes devraient être indemnisées au début de l'été pour des montants se situant entre 8000 et 21 000 euros. Un barème a, en effet, été élaboré, fixant un plafond maximal à 60 000 euros. Il correspond à des critères d'évaluation selon trois axes, qui vont chacun de 1 à 10. La première échelle évalue la gravité des faits de violences sexuelles, la deuxième mesure la gravité des «manquements» de l'Eglise catholique, la troisième évalue «la gravité des conséquences sur la santé» physique, mentale et sociale...

Les critères retenus suscitent l'interrogation et la colère de François Devaux. «Dans la grille de l'Inirr, un viol unique [qui ne s'est pas répété avec la même victime] est situé à 5 sur l'échelle de gravité. Faut-il rappeler à la juriste qu'est Marie Derain que la justice considère cela comme un crime qui relève des Assises?» s'insurge le fondateur de la Parole libérée. Devaux estime également inopportun d'introduire les «manquements» de l'Eglise catholique dans les critères d'évaluation. «La commission Sauvé a mis au jour le caractère systémique des abus, rappelle-t-il. Tous les

dossiers devraient se voir attribuer dix sur dix dans la grille d'évaluation!»

De son côté, Olivier Savignac s'interroge sur la manière dont l'Inirr traiterait les dossiers. «Parmi les dix qui ont déjà abouti, une personne nous a raconté qu'elle avait bénéficié seulement de deux entretiens de dix minutes au téléphone», explique-t-il. Il réclame, lui, que les entretiens aient lieu en présentiel et estime que l'indemnisation financière devrait être systématique. «Nous n'allons pas quémander quand même», s'offusque-t-il. De fait, l'Inirr n'a pas fixé de plancher aux indemnisations financières car elle considère qu'un nombre important (la moitié, selon ses premières estimations) de personnes victimes ne souhaite pas en réclamer.

### Les révélations se poursuivent

Le 14 juin, une réunion est prévue entre les collectifs de victimes et l'instance présidée par Marie Derain de Vaucresson, qui permettra peut-être des clarifications. En fait, depuis la publication du rapport de la commission Sauvé, les révélations sur l'ampleur de la pédocriminalité au sein de l'Eglise catholique n'ont pas cessé. En Rhône-Alpes, l'affaire Louis Ribes, un prêtre artiste peintre soupçonné de violences sexuelles à l'encontre de centaines d'enfants, a éclaté cet automne. Dans l'ouest de la France, un prédateur en série, aujourd'hui décédé, qui s'en prenait à ses élèves en primaire, a été identifié dans la congrégation des frères de Saint-Gabriel. L'une des difficultés majeures des commissions présidées par Antoine Garapon et Marie Derain de Vaucresson est de faire face à des personnes victimes, très diverses dans leur parcours de reconstruction. «Nous attendons, plaide Olivier Savignac, un suivi personnel et individualisé.»

LIBÉRATION

## L'Eglise ukrainienne rompt avec Moscou

**Guerre en Ukraine** ► La branche moscovite de l'Eglise orthodoxe ukrainienne a annoncé vendredi dernier rompre avec la Russie après que cette dernière a envahi l'Ukraine, déclarant «sa pleine indépendance» des autorités spirituelles russes, une initiative historique. «Nous ne sommes pas d'accord avec le patriarche moscovite Kirill (...) en ce qui concerne la guerre en Ukraine», a expliqué dans un communiqué l'Eglise ukrainienne, à l'issue d'un concile consacré à «l'agression» russe contre son pays, durant lequel elle a prononcé «la pleine indépendance et l'autonomie de l'Eglise orthodoxe ukrainienne».

La branche moscovite de l'Eglise orthodoxe d'Ukraine était jusqu'ici subordonnée au patriarche russe

Kirill, qui a clairement exprimé son soutien à l'offensive du président russe Vladimir Poutine contre l'Ukraine. «Le concile condamne la guerre, qui est une violation du commandement de Dieu 'Tu ne tueras point', et exprime ses condoléances à tous ceux qui souffrent à cause de la guerre», ajoute le communiqué.

Selon l'Eglise d'Ukraine, ses relations avec sa direction moscovite était «compliquées ou inexistantes» depuis que la loi martiale a été déclarée en Ukraine. Le patriarche russe Kirill a assuré dimanche «comprendre» la décision de l'Eglise orthodoxe d'Ukraine et a dit prier pour qu'aucun obstacle «temporaire» ne puisse «détruire l'unité spirituelle» des peuples russe et ukrainien.

Cette initiative est le second schisme orthodoxe en Ukraine en quelques années. Une partie de l'Eglise ukrainienne avait déjà rompu avec Moscou en 2019 à cause du rôle du Kremlin dans le pays. L'invasion décidée par Vladimir Poutine et le soutien de Kirill à la guerre avait placé l'Eglise ukrainienne encore rattachée à Moscou dans une situation de plus en plus intenable.

Des centaines de ses prêtres ont signé récemment une lettre ouverte appelant à faire juger Kirill par un tribunal religieux à cause de ses positions sur le conflit. L'Ukraine est centrale pour l'Eglise orthodoxe russe, dont certains des monastères les plus importants sont situés dans ce pays.

ATS

## Les Eglises BeJuSo en faveur d'une bénédiction de mariage

**Couples homosexuels** ► Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont prononcées en faveur d'une bénédiction de mariage pour les couples de même sexe, lors de leur synode d'été fin mai à Berne.

Après le peuple suisse, le tour est venu pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de manifester leur soutien au mariage pour tous. Par 109 voix contre 20, les délégués au Synode (organe délibérant), réunis à Berne les 24 et 25 mai, se sont prononcés en faveur de l'accès à la bénédiction de mariage pour les couples de même sexe. Si cette révision partielle du Règlement ecclésiastique doit encore faire l'objet d'une deuxième lecture, l'entrée en vigueur de la modification est prévue pour juin 2023. Malgré un large soutien, la nouvelle réglementation a soulevé les appréhensions d'une petite poignée de délégués. Leur crainte: l'extension de la norme pénale antiraciste condamne, depuis 2020, les discriminations fondées sur

l'orientation sexuelle. Les pasteurs qui refuseraient de célébrer une bénédiction de mariage pour couples de même sexe, par conviction, pourraient donc craindre des sanctions juridiques.

Le Conseil synodal (exécutif) s'est voulu rassurant. Le règlement garantit la liberté de conscience des ministres: «Nous ne les obligerons pas à célébrer ces mariages si leur conscience ne le leur permet pas», a affirmé le conseiller synodal Iwan Schulthess. Et de préciser: «L'Eglise soutiendra ses ministres, même devant les tribunaux. Le risque (de poursuites, ndr) est très faible, car, selon notre juriste, la bénédiction de mariage n'est pas une prestation d'intérêt général», a poursuivi le conseiller synodal, insistant sur le fait que «en votant 'non' aujourd'hui, en raison de ce faible risque, nous ne serions pas cohérents».

MARIE DESTRAZ/PROTESTINFO